

LE TERRAIN NE PAIERA PAS LA CLASSE 25 DES DIRECTIONS

La revalorisation salariale en classe 25 des directions d'établissement de l'école primaire suscite une indignation profonde parmi les enseignant·es. Dans un contexte d'austérité imposée — suppression annoncée de l'annuité, absence de compensation de l'inflation, dégradation continue des conditions de travail — l'avantage ainsi accordé à une fonction déjà privilégiée dans l'architecture hiérarchique constitue un signal politique difficilement acceptable pour celles et ceux qui assument, en première ligne, la continuité de l'école publique auprès des élèves, dans les classes.

Cette décision apparaît d'autant plus indécente que les maîtres·ses des disciplines artistiques demeurent relégué·es en classes 16, (14 à l'engagement) malgré l'exigence croissante de leurs missions, et que leur revalorisation, argumentée et revendiquée depuis des années, a été récemment refusée. La hiérarchisation structurelle des métiers — notamment ceux à prédominance féminine — se voit ainsi reconduite sous couvert de neutralité administrative. Cette injustice s'inscrit dans un continuum où les professions de la santé et du social, également féminisées, demeurent sous-valorisées malgré leur rôle indispensable dans la cohésion collective.

Le paradoxe est d'autant plus significatif que les directions procèdent à une délégation croissante de leurs responsabilités aux maîtresses adjointes (MA), délégation dont les effets concrets se répercutent ensuite sur l'ensemble des équipes pédagogiques. Dans le même mouvement, le renforcement récent du cahier des charges des MA participe à la consolidation d'une verticalité hiérarchique, productrice de déprofessionnalisation et d'affaiblissement du pouvoir décisionnel des enseignant·es. Ce double processus — déplacement descendant du travail et centralisation ascendante du pouvoir — accentue la dissociation entre les responsabilités effectivement assumées et les prérogatives institutionnelles qui devraient les accompagner.

Dans ce contexte, la Société pédagogique genevoise (SPG) n'écartera pas la possibilité de mesures fermes : il n'est plus acceptable que les enseignant·es assument des charges qui excèdent leur fonction et compensent indéfiniment les incohérences d'un système qui valorise la verticalité bureaucratique au détriment de l'expertise pédagogique. La SPG ne tolérera plus que les équipes enseignantes endossent, sans reconnaissance ni pouvoir, les responsabilités que leurs hiérarchies — pourtant bien mieux rémunérées pour les porter — n'assument que partiellement, tout en leur imputant les conséquences de ces renoncements.

Fidèle à son mandat de défense d'une école publique équitable et émancipatrice, la SPG veillera, dans le cadre des travaux en cours de G'Evolue, à ce que les professionnel·les du terrain et les métiers du "care" éducatif — trop longtemps dévalorisés — soient enfin reconnu·es à la mesure de leur contribution essentielle au service public d'éducation.

Pour la SPG : Francesca Marchesini présidente